



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 8 décembre 2022**

Date de convocation : vendredi 2 décembre 2022

Délibération n° CC\_2022\_239  
Nomenclature : 5.3.5

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 45

Votants : 56

Pouvoirs :

Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M.  
Pierre-Henri JALLAIS, Mme Aurore DESCHAMPS  
à M. Jérôme GARDELLE, M. Gaby TOUZINAUD à  
M. Eric PANNAUD, Mme Claudine BRUNETEAU à  
M. Francis GRELLIER, M. Alexandre GRENOT à  
M. Bruno DRAPRON, M. Ammar BERDAI à Mme  
Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe  
CREACHCADEC à Mme Véronique ABELIN-  
DRAPRON, M. Pierre MAUDOUX à M. Jean-  
Philippe MACHON, Mme Céline VIOLLET à M.  
Jean-Pierre ROUDIER, M. Pierre HERVE à M.  
David MUSSEAU, Mme Eliane TRAIN à Mme  
Françoise LIBOUREL  
Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Société Publique Locale (SPL) Agence  
d'attractivité de l'Agglomération de Saintes -  
Désignation des représentants de la CDA de  
Saintes au sein de l'assemblée générale et du  
conseil d'administration

Le 8 décembre 2022, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à l'Auditorium de la Cité entrepreneuriale de Saintes, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Luc FOURRE, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Dominique LUCQUIAUD, M. Cyrille BLATTES, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, Mme Christine MESLAND, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Laurent DAVIET, M. Jean-Philippe MACHON, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Jacki RAGONNEAUD, M. Pierre TUAL, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, Mme Véronique TORCHUT, M. Jean-Marc AUDOUIN

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc FOURRE

**RAPPORT**

Le rapporteur rappelle que par la délibération précédente, le Conseil Communautaire a eu à se prononcer sur le projet de statuts de la SPL Agence d'attractivité de l'Agglomération de Saintes et à approuver une participation au capital social de celle-ci.

Il importe, dès lors, de procéder à la désignation des représentants de la CDA de Saintes qui siègeront au sein de la SPL.

Au vu du montant de sa prise de participation, la Communauté d'Agglomération de Saintes doit procéder à la désignation de :

- 15 administrateurs mandataires au Conseil d'Administration de la SPL.
- de son représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Se portent candidats :

- pour le Conseil d'Administration : M. Bruno DRAPRON, M. Eric PANNAUD, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Alain MARGAT, M. Philippe ROUET, Mme Eliane TRAIN, M. Gérard PERRIN, M. Alexandre GRENOT, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Françoise LIBOUREL, Mme Aurore DESCHAMPS et M. Jean-Marc AUDOUIN.
- pour l'Assemblée Générale : M. Frédéric ROUAN.

**Après avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 30 septembre 2022,

Vu la délibération n°2022-238 du Conseil Communautaire en date du 8 décembre 2022 relative à l'approbation du projet de statuts de la SPL Agence d'attractivité de l'Agglomération de Saintes et la prise de participation de la CDA de Saintes au capital social de la SPL,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de son représentant permanent pour siéger à l'Assemblée générale des actionnaires et de 15 administrateurs mandataires au Conseil d'administration de la SPL Agence d'attractivité de l'Agglomération de Saintes.

**Il est proposé au Conseil Communautaire :**

- de désigner M. Bruno DRAPRON, M. Eric PANNAUD, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Alain MARGAT, M. Philippe ROUET, Mme Eliane TRAIN, M. Gérard PERRIN, M. Alexandre GRENOT, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Françoise LIBOUREL, Mme Aurore DESCHAMPS et M. Jean-Marc AUDOUIN, comme mandataires représentant la Communauté d'Agglomération de Saintes au sein du Conseil d'Administration de la SPL Agence d'attractivité de l'Agglomération de Saintes.

- d'autoriser les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;

- de désigner M. Frédéric ROUAN, comme son représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL Agence d'attractivité de l'Agglomération de Saintes.

- d'autoriser M. Bruno DRAPRON à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration la ou le désigne à cette fonction.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- Approuve, à l'unanimité, la désignation des représentants de la CDA de Saintes au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la SPL Agence d'attractivité de l'Agglomération de Saintes par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L. 2121-21 du CGCT.

- Désigne M. Bruno DRAPRON, M. Eric PANNAUD, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Alain MARGAT, M. Philippe ROUET, Mme Eliane

TRAIN, M. Gérard PERRIN, M. Alexandre GRENOT, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Françoise LIBOUREL, Mme Aurore DESCHAMPS et M. Jean-Marc AUDOUIN, comme mandataires représentant la Communauté d'Agglomération de Saintes au sein du Conseil d'Administration de la SPL Agence d'attractivité de l'Agglomération de Saintes.

- Autorise les mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;

Par : - 6 Abstentions (Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Jean-Philippe MACHON en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX, M. Jean-Pierre ROUDIER en son nom et celui de Mme Céline VIOLLET)

- 50 Voix pour
- 0 Voix contre

- Désigne M. Frédéric ROUAN, comme son représentant permanent à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL Agence d'attractivité de l'Agglomération de Saintes,

Par : - 2 Abstentions (Mme Florence BETIZEAU et M. Rémy CATROU)

- 54 Voix pour
- 0 Voix contre

- Autorise M. Bruno DRAPRON à assurer la présidence du conseil d'administration au nom de la collectivité dans le cas où le conseil d'administration le désigne à cette fonction,

Par : - 6 Abstentions (Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Jean-Philippe MACHON en son nom et celui de M. Pierre MAUDOUX, M. Jean-Pierre ROUDIER en son nom et celui de Mme Céline VIOLLET)

- 50 Voix pour
- 0 Voix contre

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.